Archives parlementaires

# Adresse des administrateurs du district de Tartas (Landes) félicitant la Convention sur le décret du 18 floréal qui proclame l'existence de l'Être suprême, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Tartas (Landes) félicitant la Convention sur le décret du 18 floréal qui proclame l'existence de l'Être suprême, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 10-11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23285_t1_0010_0000_15

Fichier pdf généré le 21/07/2021

*[Rethel-sur-Aisne, 14 prair. II]* (1)

« Citoyens représentans,

La torpeur et l'insouciance ont enfin émigré du cœur des François, depuis qu'ils sont républicains et vous leur inspirez l'activité dont vous êtes animés; les sans-culottes de la société populaire de Rethel-sur-Aisne, vous annoncent avec joye que cette activité opère dans cette commune le plus grand bien. Notre esprit éclairé des vrais lumières, communique à nos ames l'enthousiasme, et à nos cœurs la promptitude pour accélérer ce qui doit mettre le comble à nôtre bonheur (la destruction des tirans).

Déjà notre nitrière a fourni du salpêtre, elle est en grande activité, et nous espérons que son produit sera double de celui que la loi a fixé, nous avons fait exploiter des arbres pour les convertir en bois de fusils au nombre de 300.

L'amour de la patrie et la haine des tirans nous excite tous; on voit des essaims d'enfans de tous sexe allant avec joie consacrer leurs tendres mains à la confection d'un autel à la patrie, nous célébrons les décades avec zèle. Elles avoient dans notre commune leur objet avant que votre décret ne les fixat. En ces jours, nos assemblées sont attendrissantes. Le mari conduit au temple de la Raison son épouse et ses enfans (espérance de la patrie), pour y entendre, par l'organe d'un comité d'instruction, le développement des grands principes de vertu et de morale que vous avez mis à l'ordre du jour. Les jeunes citoyennes font retentir notre enceinte de leurs chants mélodieux : le jeune homme oubliant ses amours s'honore de la compagnie des vieillards qu'il conduit comme en triomphe. L'enfant vient y réciter l'immortelle déclaration des Droits de l'homme et la Constitution. Nous vous annonçons encore que nous avons équipé un cavalier jacobin; il est parti pour les frontières. Restez à votre poste et ça ira. Vive la République ».

ARRACHART *(secrét.)* [et 2 signatures illisibles].

## 8

**L'administration du district de Strasbourg, département du Bas-Rhin, écrit à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, estimé 3970 l., a été vendu 29,670 l.; ce qui fait, au-dessus de l'estimation, 25,700 l.**

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).**

## 9

**Les membres composant la société populaire de Sumène, district du Vigan, département du Gard, écrivent à la Convention nationale : « Borie est le restaurateur de l'esprit public, le soutien et le défenseur du peuple dans notre département; voilà en peu de mots l'esquisse de ce représentant du peuple. Nous vous demandons, législateurs, que son séjour soit continué dans nos contrées ».**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public** (1).

## 10

**Les citoyens composant la société populaire de Villers-Cotterets, district de Soissons, département de l'Aisne, félicitent la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame, l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé, et lui témoignent leur indignation sur l'horrible attentat dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (2).

*[Villers-Cotterets, s.d.]* (3)

« Législateurs,

En proclamant l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez alimenté de nouveau la pratique des vertus dont vous êtes les modèles.

C'est en secondant de toutes nos forces votre sublime énergie que nous voulons vous prouver notre attachement aux principes sacrés de l'Egalité, et c'est en entretenant parmi nous l'union, la concorde, la bonne foy et l'humanité que nous verrons arriver promptement les jours de délices que le peuple français devera au courage de ses représentans et a l'intrépidité des généreux deffenseurs de la liberté.

Représentans lorsque la société a apris par le bultain l'horible attenta commis sur les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, elle a fremy d'indignation et a juré de rechef aine aux tirans; périsse a jamais les sellerats vomis par les enfers qui ose attenté a la vie de la représentation nationale.

Montagne sacrée, qui tenez la foudre nationale dans vos mains, lancé la avec précipitation sur ces monstres, et que le gleve de la loy termine leur carrière; les sanculottes composant cette société feront toujours un rempart de leurs corps pour garantir du crime les libérateurs du genre humain.

Restés à votre poste et ne l'abandonné que quand toutes les satellites seronts exterminé. Vive la République ».

FLOBERT [et 2 signatures illisibles]

## 11

**Les administrateurs du district de Tartas, département des Landes, au nom de leurs administrés, témoignent leur reconnoissance à la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et particulièrement sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame.**

**Ils lui annoncent que toutes les communes de ce district ont déposé sur l'autel de la patrie**

(1) C 310, pl. 1209, p. 1.
(2) *P.V.*, XLI, 112. *M.U.*, XLI, 346.

(1) *P.V.*, XLI, 112. *Bin*, 22 mess.; *Débats*, n° 659.
(2) *P.V.*, XLI, 113.
(3) C 310, pl. 1209, p. 3.

Persée creative commons BY: = $

**l'argenterie de leurs ci-devant églises, et que ces débris de la superstition vont être envoyés au creuset épuratoire de la monnoie nationale.**

**Ils invitent la Montagne à rester à son poste jusqu'à ce que la République ait triomphé de tous ses ennemis, et jurent entre ses mains de propager ses principes, de la seconder de tous leurs efforts, et que leur dernier souffle sera pour elle et le peuple qu'elle a sauvé.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (1).

*[Tartas, 9 prair. II.]* (2)

« Citoyens représentans,

L'administration regenérée du district de Tartas doit au nom de ses administrés vous payer de nouveaux tributs de reconnaissance; non contents d'avoir écrasé toutes les factions qui s'agitaient pour empêcher l'établissement de la République démocratique; non contents encore d'avoir environné le temple de la liberté d'une légion de républicains qui font mordre la poussière aux satellites des tyrans, vous avés mis la justice et la probité à l'ordre du jour; vous avés banni la mendicité du sein de la France, et porté la consolation dans les chaumières, en faisant servir au soulagement de l'indigence, le trésor public, trop longtems prodigué aux valets des despotes.

Un nouveau bienfait de votre part étoit réservé au peuple qui vous a investi de sa confiance.

Des hommes profondément immoraux se jouant de toutes les vertus, et metant à leur place tous les crimes, dont leurs ames étoient devenues le repaire; avaient ozé nier l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avés foudroyé ces nouveaux titans, et vôtre décret du 18 floréal prouve de plus en plus à l'Europe que les législateurs de la nation française ne cessent de bien mériter de l'humanité, et que le gouvernement qu'ils établissent a pour garantie les principes de la plus sublime morale.

Citoyens représentans, nous vous annonçons que toutes les communes de nôtre district ont dépozé sur l'autel de la patrie, l'argenterie de leurs ci-devant églizes; ces débris de la superstition vont être envoyés au creuset épuratoire de la Montagne nationale, et nos administrés, entièrement dégagés du souvenir des momeries sacerdotales, saisiront avec avidité les principes consolateurs, qui vous ont dicté la loi du 18 floréal.

Quant à nous, dignes représentants, il nous reste à vous conjurer de demeurer à votre poste, jusqu'à ce que la République ait triomphé de ses ennemis, nous jurons de propager vos principes et de vous seconder de tous nos efforts. Nous jurons que nous ne verrons jamais rétrograder la Révolution. Nous jurons que notre dernier souffle sera pour la Montagne et le peuple qu'elle a sauvé. Vive la Convention. Vive ses glorieux travaux ».

DARIBAUDE, CAZAUX *(agent nat.)*, GAZAUBAN
[et 4 signatures illisibles]

## 12

**Les membres composant la société populaire des Thermopyles, ci-devant Saint-Marcellin, département de l'Isère, en applaudissant aux mesures sages et vigoureuses que la Convention nationale a prises pour déjouer et punir les traîtres et les conspirateurs, lui témoignent leur admiration et leur reconnoissance sur ses sublimes travaux, et particulièrement sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame; lui manifestent leur indignation sur l'horrible attentat dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, l'invitent à rester à son poste, et renouvellent entre ses mai[n]s le serment de lui être toujours attachés, comme à la liberté, à l'égalité, à la République.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (1).

*[Les Thermopyles, s.d.]* (2)

« Représentants du peuple,

Depuis que les républiques d'Athènes et de Sparte avoient disparues, depuis que les éphores de Lacédémone et les tribums de Rome avoient succombés sous les efforts des despotes, jusqu'au jour à jamais mémorable où vous avés créé la République française, on avoit vû les nations écrasées tour à tour du sceptre d'airain des tyrans polytiques, et du talisman barbare des oppresseurs soy-disant religieux, en sorte que le peuple trahi, opprimé et avili dans une dégradation qui étoit à son comble, sembloit n'avoir été fait que pour servir de trophée à ceux qui avoient osé s'établir les maitres du monde.

Mais ce charme infernal est enfin rompû, notre patrie est enfin régénérée, et les français courbés sous le joug depuis tant de siècles, se sont enfin resaisis de leur scêptre et de ces droits éternels dont la trace avoit été effacée dans le sang de nos ayeuls par d'indignes et absurdes tyrans.

Elles ne sont plus parmi nous, ces races barbares d'assassins germains, saxons et sicambres, qui avoient usurpé le trône des bons Gaulois, et qui souilloient depuis tant de siècles, la terre du peuple français; ils ne sont plus, ces brigands décorés, ces colosses monstrueux et ridicules, ces enfans décrépits de la nature appellés nobles, qui trouvoient plus digne de l'homme de ramper devant un despote, que de vivre parmi des citoyens libres; ils ne sont plus, ces fourbes ambitieux, qui sous le prétexte des intérêts du ciel qui déteste leurs forfaits, vouloient nous susciter des guerres étrangères et civiles, pour se conserver ces biens immenses et scandaleux usurpés sur la nation dans des tems de malheur, de stupidité, de ténèbres et de crimes.

Non il n'est plus ce régime oppresseur qui avoit érigé en loy les préjugés de l'orgueil et les caprices des passions humaines; ils ne sont plus, ces jours d'erreur et de calamité, où la superstition tenoit les mortels prosternés à ses pieds, les troubloit par ses frayeurs, et les enchainoit par ses craintes, ils ne sont plus ces temps d'ignorance et de malheur, ou de barbares fanatiques donnoient pour loys irrefragables aux français abusés, leurs démences et leurs impostures.

Le tems a enfin amené sur la France un rayon de cette intelligence supprême qui découvre aux hommes la vérité, qui démasque le vice et console la vertu.

(1) *P.V.*, XLI, 113. *B^in^*, 28 mess. (2^e^ suppl^t^).
(2) C 308, pl. 1199, p. 25.

(1) *P.V.*, XLI, 113.
(2) C 310, pl. 1209, p. 2.